



Assurance vie temporaire

Disponible en émission
simplifiée.



Express



Immédiate

Avec les années, vos besoins en assurance évoluent !

Que vous soyez étudiant, nouveau parent ou propriétaire d'une maison, la protection **Supérieur+** vous offre une couverture complète pour 10, 20, 25 ou 30 ans.

L'assurance vie temporaire est aussi disponible en émission simplifiée.

Décision immédiate | Aucun examen supplémentaire, ni fluides ou rapport du médecin traitant

	T-10 Supérieur+	T-20 Supérieur+	T-25 Supérieur+	T-30 Supérieur+
Type de contrat et disponibilité	Temporaire 10 ans 18 à 65 ans	Temporaire 20 ans 18 à 65 ans	Temporaire 25 ans 18 à 60 ans	Temporaire 30 ans 18 à 55 ans
Principales caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Primes garanties ▶ Taux de renouvellement contractuels garantis et nivelés en T-10 à vie ▶ Transformable jusqu'à 70 ans sans preuve d'assurabilité ▶ Taux privilégiés disponibles à partir de 500 000 \$ ▶ T-10, T-20 et T-25 échangeables ▶ Disponible en avenant ▶ Prestation en cas de perte d'autonomie sévère incluse 			

Types d'émissions

✓ Express - 15 questions d'admissibilité

Assurance vie temporaire			+ Avenant Assurance dette
T-10	18 à 65 ans	25 000 \$ à 150 000 \$	2 ans 18 à 55 ans
T-20	18 à 65 ans		
T-25	18 à 60 ans	10 000 \$ à 150 000 \$	
T-30	18 à 55 ans		

🕒 Immédiate - 25 questions d'admissibilité

Assurance vie temporaire			+ Avenant Assurance dette
T-10 T-20 T-25 T-30	18 à 45 ans	150 001 \$ à 499 999 \$	2 et 5 ans 18 à 55 ans
	46 à 55 ans	150 001 \$ à 350 000 \$	
T-10 T-20	56 à 65 ans	150 001 \$ à 250 000 \$	
T-25	56 à 60 ans	150 001 \$ à 250 000 \$	

👤 Régulière

Assurance vie temporaire*			+ Avenant Assurance dette
T-10 T-20 T-25 et T-30	18 à 45 ans	500 000 \$ et plus	2 et 5 ans 18 à 55 ans
	46 à 55 ans	350 001 \$ et plus	
T-10 T-20 et T-25	56 à 60 ans	250 001 \$ et plus	Jusqu'à 65 ans 18 à 60 ans
T-10 et T-20	61 à 65 ans		

L'assurance vie temporaire Supérieur+

- ▶ Prime annuelle ou mensuelle fixe et garantie.
- ▶ T-10, T-20 et T-25 échangeables une seule fois à un anniversaire de contrat jusqu'au 5^e anniversaire, complètement ou partiellement, sans preuve d'assurabilité, contre un nouveau plan temporaire alors offert par UV Assurance comportant une période initiale de paiement des primes plus grande que le plan choisi à l'origine.
- ▶ Renouvelable à tous les 10 ans jusqu'au décès avec une prime garantie, sans preuve d'assurabilité.
- ▶ Prestation en cas de perte d'autonomie sévère incluse sans frais. Avant l'âge de 60 ans, 50 % du montant d'assurance initial pourrait vous être versé si vous étiez incapable d'exécuter 4 des 6 activités de la vie quotidienne.
- ▶ Possibilité d'ajouter une assurance maladies graves préapprouvée et/ou des protections complémentaires.

*Taux privilégiés offerts dès 500 000 \$

FR-1025 (2023-03)